



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Compte-rendu affiché le : 13 février 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sandrine BERTHET pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Valérie BOULARD
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO

Membre absent: 1

M. Fatih DEMIRAY

Délibération n°20230202DEL10

ACTION EDUCATIVE

Modalité de financement des classes environnement-année 2023

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD

Mesdames, Messieurs,

Les classes découvertes contribuent à donner du sens aux apprentissages en l'environnement naturel et permettent de mettre en œuvre des activités dans d'autres lieux et selon d'autres conditions de vie.

L'organisation de ce type de séjour incombe aux enseignants et doit faire l'objet d'un accord préalable délivré par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

La Ville propose chaque année au budget une enveloppe afin de accompagner financièrement leur organisation. Les demandes devront être formulées auprès de la Ville.

Malgré les budgets contraints, la Ville souhaite maintenir sa capacité à accompagner chaque école au moins une fois tous les deux ans, tout en veillant à répartir cette aide auprès de toutes les écoles.

1 - Modalités de financement de la Ville

L'aide portera sur une classe par école par an.

- **Participation à l'hébergement :**

un forfait fixé à 800€/classe sera versé à la coopérative scolaire sur présentation de facture. L'école est invitée à rechercher des financements tiers pour réduire le coût aux familles.

- **Transport :**

un dispositif régional a été mis en place pour le financement des transports lors de classes de découvertes organisées dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Aussi, la Ville n'octroiera d'aide au transport que sur présentation d'une notification de refus de la Région. Le montant est fixé à 600 €, montant plafonné au coût réel du transport si celui-ci est inférieur et à condition que le voyage soit organisé sur le territoire régional.

2 - Critères d'arbitrages

Dans l'hypothèse d'une inscription importante de classes nécessitant la mise en place d'un arbitrage, les critères suivants seront appliqués :

- priorité aux projets des écoles classées en zones prioritaires,
- priorité aux classes de CM2, CM1 et CE2 n'étant jamais parties,
- priorité aux classes des écoles n'étant pas parties les trois dernières années.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les montants, les modalités de financements et les critères d'arbitrage des classes de découverte pour l'année 2023 tels que proposés.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD